

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Aide départementale exceptionnelle à la réalisation de 156 logements "La Calanque" à Marseille 4ème par Promologis

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la société Promologis une subvention au titre du droit commun de 951 000 €, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 000 €, destinées à accompagner la réalisation de 156 logements dont 61 PLUS, 60 PLAI et 35 PLS au cœur d'un ensemble immobilier dénommé « La Calanque » à Marseille 4^{ème} ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 65 logements sur l'opération ;
- de procéder aux affectations et désaffectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée à hauteur de 1 000 000 € sur l'imputation 204-72-20423 et de 951 000 € sur l'AP n° 2016-18008J imputation 204-72-20423, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

